

[COTE D'IVOIRE]

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Contenu

Introduction.....	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite.....	2
Membres du GMP et présences	2
Termes de Référence et pratiques du GMP	5
Réunions du GMP et procès-verbaux	13
Adoption par le GMP.....	15
Partie II: Participation du gouvernement	16
Contacts avec le collège au sens large	21
Utilisation des données.....	23
Signataires	24
Partie III: Participation des entreprises.....	26
Nominations au GMP	26
Contacts avec le collège au sens large	27
Utilisation des données.....	29
Obstacles à la participation	30
Partie IV: Participation de la société civile	30
Nominations au GMP	31
Contacts avec le collège au sens large	32
Utilisation des données.....	35
Obstacles à la participation	36
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes	40
Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"	41

Période examinée : Octobre 2018- Avril 2022

Equipe de Validation : Conseil d'Administration ITIE. Email : secretariat@eiti.org

Date butoir : 1^{er} Octobre 2022

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Membres du GMP et présences

- 1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Membre / suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe
Secteur Public et Parapublic	Membre	16-Aout-2019	MIMBA Kocounseu Antoine	Conseiller Technique	Ministère de l'Economie et des Finances	M
	Membre	16-Aout-2009	DIABATE Abdramane	Inspecteur technique des Mines et de la Géologie	Ministère des Mines et de la Géologie	M
	Membre	16-Aout-2019	AKA Kadjo Jean-Baptiste	Directeur General des Hydrocarbures	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	M
	Membre	16-Aout-2019	KAMARA Adama	Conseiller Spécial du Premier Ministre, Chef du Gouvernement	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	M
	Membre	16-Aout-2019	DADIE Aristide Cyrille	Chef de Cabinet	Ministère du Budget et de Portefeuille de l'Etat	M
	Membre	16-Aout-2019	Issouf TRAORE	Ingénieur des Mines, Commission des Affaires Economiques et Financières	Assemblée Nationale	M
	Membre	16-Aout-2019	ADJA Brokoune Soumayè Vincent	Magistrat, Conseiller, Maitre	Cour des Comptes	M
	Membre	16-Aout-2019	KONE Wawota Justin	Magistrat, Conseiller Technique	ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	M
	Membre	16-Aout-2019	Ibrahim BAYO	Directeur General de l'Administration du Territoire	Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation	M
	Membre	16-Aout-2019	KOUAKOU Kouassi Joseph	Directeur de la Planification Spatiale	Ministère du Plan de Développement	M
	Membre	16-Aout-2019	TIO louis Serge	Directeur des Ressources Humaines	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	M
	Membre	16-Aout-2019	KOUASSI YAPI Georges	Directeur de la Métrologie, du Contrôle de la Qualité et de la Répression des Fraudes	Ministère du Commerce et de l'Industrie	M
	Membre	16-Aout-2019	ESSE Rodrigue de saint Exupéry	Directeur de la Production Industrielle et de la Compétitivité	Ministère du commerce et de l'Industrie	M
	Membre	16-Aout-19	KOSSONOU Kouassi Ignace	Président du Conseil Régional du Gontougou	Assemblée des Régions et Districts de Cote d'Ivoire	M
Secteur Extractif	Membre	Février 2008	KOFFI KOUAKOU Laussin Emmanuel	Directeur General	CNR International	M
	Membre	16-Aout-2019	Jean Michelle BONNET	Directeur General	FOXTROT International LDC	M
	Membre	16-Aout-2021	BAMABA Vamissa	Directeur General	PETROCI Holding	M
	Membre	16-Aout-2019	ALLOU Kouame	Directeur des Eudes et du Développement Minier	SODEMI	M
	Membre	16-Aout-2019	KOUYA Henry	Directeur Financier	BARRICK	M

Société Civile	Membre	16-Aout-2019	WONDJE N'guessan Jérémie	Membre du Comité exécutif en chargé des mines et contentieux	UGTCI	M
	Membre	16-Aout-2019	TRAORE Yakouba	Premier Secrétaire General Adjoint	FESACI	M
	Membre	16-Aout-2019	DOSSO Vanogode	Coordinateur Adjoint	Confédération Ivoirienne des Syndicats Libre	M
	Membre	16-Aout-2019	GBATO Tonga Guillaume	Journaliste Professionnel	UNJCI	M
	Membre	16-Aout-2009	ZOHORE Lassiné	Directeur General	GEPCI	M
	Membre	Février 2008	YOBOUE KOFFI Kouadio Michel	Coordinateur National	PWYP cote d'Ivoire	M
	Membre	Janvier-2022	DJAMAN Christiane Ahou	Responsable Finance et Administration Social Justice	Social Justice	F

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Société Extractive	Diaby Ibrahima	6 /08/2021	Appelé à d'autres fonctions. Un courrier de Petroci a été adressé au CN-ITIE pour le remplacement http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-dInformation-PETROCI-HOLDING.pdf	BAMBA Vamissa
Société civile	KRA Constantin	31/12/2021	Appelé à d'autres responsabilités dans une autre entreprise. Un courrier du sous collège des ONG a été adressé au CN-ITIE à cet effet pour le renouvellement. http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Designation-Membre-PCQVP-Sociale-Justice.pdf	DJAMAN Christiane Ahou

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

Le CN-ITIE a mis en place des comités techniques et groupe de travail.

- Le Secrétariat Technique conformément à l'organisation actuelle du CN-ITIE. Il a pour mission de

Conformément au décret n° 2008-25 du 21 février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du CN-ITIE, un Secrétariat Technique devra être mis en place. Ce secrétariat Technique composé d'un Représentant des Mines, d'un représentant de la SODEMI, d'un représentant du secteur du Pétrole, d'un représentant des ONG et d'un représentant des syndicats. Ce Secrétariat de 07 personnes issues des membres participant à la relecture des documents techniques, à la préparation des rapports notamment les PV des différentes rencontres du CN-ITIE. (Voir PV des réunions http://www.cn-itie.ci/?page_id=57)

- Le comité de suivi de la validation

En plus des activités du Secrétariat Technique, le CN-ITIE a créé par décision (<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Decision-N%C2%B0001-comit%C3%A9-de-suivi-Val.pdf>) un comité de suivi et de préparation de la validation afin de répondre de façon efficace aux diligences relatives à la mise en œuvre des différentes recommandations et contribuer à la préparation de la validation de la Côte d'Ivoire. Le comité de suivi a pour mission de:

- Suivre l'évolution des recommandations issues des rapports ITIE et des mesures correctives contenues dans le rapport de validation de la Côte d'Ivoire;
- Contribuer à la préparations de la validation de la Côte d'Ivoire;
- Suivre la mise en œuvre de différentes diligences dans le cadre des rapports ITIE et de la validation.

Le comité comprend six (06) membres issus des différentes parties prenantes. Les Rapports des réunions du comités sont publiés sur le site de l'ITIE (<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Decision-N%C2%B0001-comit%C3%A9-de-suivi-Val.pdf>).

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

Decret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et conctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiation pour la Transparence ds Industries Extractives. <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

Information sur l'accès public au plan de travail 2019 http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/11/Plan-de-travail-r%C3%A9vis%C3%A9-2019_CNITIE.pdf

Information sur l'accès public au plan de travail 2020 http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2020/07/Plan-de-travail-CN-ITIE-2020-R%C3%A9vis%C3%A9-Vailid%C3%A9_17-Juin-2020-14-07-20.pdf

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf>

Règlement Intérieur/

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/R%C3%A8glement-Int%C3%A9rieur-R%C3%A9vis%C3%A9.pdf>

Procédure de désignation OSC

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Procédure-de-désignation-des-centrales-syndicales.pdf>

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf>

http://www.cn-itie.ci/?page_id=1713

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

Le 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiation pour la Transparence des Industries Extractives.

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

Cependant, un projet de décret est en cours de discussion en ce moment.

Le Règlement intérieur a été révisé également afin de lever certains défis en attendant le prochain décret. <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/R%C3%A8glement-Int%C3%A9rieur-R%C3%A9vis%C3%A9.pdf>

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)

Decret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiation pour la Transparence des Industries Extractives.

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)

Decret N° 2008-25 du 21 Février 2008 du 21 Février 2008

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.

Les réunions du comités se sont effectivement déroulées comme cela a été prévu dans le décret de 2008 (article 7 du décret). Les ordres du jour et les documents de réunions sont effectivement envoyés aux membres plus d'une semaine avant la date de réunions. Chaque collègue ou sous collègue a le droit de faire les propositions ou observation à l'ordre du jour. Les décisions ont été dans leur ensemble par consensus, après plusieurs discussions.

Les désignations et remplacements ont été effectivement réalisées conformément à l'article 6 du décret de 2008. D'ailleurs, les collèges et sous collèges ont été invités à organiser leur propre procédures désignations de leurs membres (Secteur extractif, ONG, syndicats et Journalistes).

En ce qui concerne les adaptations, le Comité de suivi et de pilotage tel que décret à l'article 11 du décret ne fonctionne pas. Cette disposition a été supprimée dans le projet de décret qui a été élaboré en 2018-2019 et fait fait l'objet de mise en jour par un comité ad'hoc mis en place à cet effet. Des rapports sont effectivement envoyés aux membres de tutelle et au Premier Ministre comme prévu.

Par ailleurs, un comité de suivi a été mis en place pour préparer la validation et faire un suivi des diligences au niveau de la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il faut noter qu'un Secrétariat permanent est mis en place et prépare les projets d'ordres du jours des réunions. Les projets d'ordre du jours sont aussi discutés au niveau du comité de suivi qui comprend le responsable du Secrétariat Technique. Cependant, le Secrétariat Technique participe à la préparation des ordre du jour et à l'élaboration des PV des réunions du CN-ITIE.

Rôle, responsabilités et droits du GMP

Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.

Les différents rôle sont décrits dans le Décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 de Mise en Œuvre et de Suivi de l'ITIE en Côte d'Ivoire

Chapitre I et chapitre II du décret n° 2008-25 du 21 février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (article 1^{er} à l'article 11 du décret)

Les rôles et responsabilités du CN-ITIE se résume comme suit :

- Assurer suivant une approche participative des principes et mesure de l'ITIE tout en veillant à la publication régulière de toutes les recettes et des paiements tirés de l'exploitation des ressources extractives ;
- Superviser qia réalisations et la diffusion des rapports ITIE conformément aux exigences de la Norme ITIE ;
- Elaborer le plan annuel pour la mise en euvre des principes et critères de l'ITIE au regard de la Norme ITIE et de suivre son application ;
- Proposer au gouvernement les reformes nécessaires à l'émlioration de la transparence du secteur extractif ;
- Mettre à la disposition du public les données et informations sur la gouvernance du secteur extractif ;
- Approuver et diffuser les rapports ITIE

Les membres sont tenus de participer aux réunions du CN-ITIE, participer aux activités de l'ITIE, participer à la sensibilisation des parties prenantes. Ainsi, lélaboration et la validation du plan d'action est de la responsabilité du CN-ITIE

Les membres sont tenus d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE et mettre en place des actions pour les lever.

Les fonctions de membres conformément à l'article 12 et à l'article 13 sont gratuites. Cependant, il est alloué une indemnité pour les sessions.

<p>Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.</p> <p>Le règlement intérieur vient compléter le décret et aborde</p>		<p>[Le code de conduite a-t-il été respecté dans la pratique ? Si des conflits d'intérêt sont apparus, comment ont-ils été traités ?]</p> <p>Des conflits d'intérêt n'ont pas été identifiés au cours de la période.</p>
<p>Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre</p>		
<p>Adoption des plans de travail annuels.</p>	<p>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</p> <p>l'article 4 du décret aborde la question de plan de travail. Il revient au CN-ITIE d'adopter qle plan de travail ITIE</p>	<p>[Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail ? Le cas échéant à quelle date ?]</p> <p>Adoption du plan d'action 2022 le 29 décembre 2021</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/P-V-R%C3%A9union-29-d%C3%A9cembre-2021.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/12/Plan-de-travail-2021-2023_Partie-narrative_CN-ITIE-1.docx</p> <p>Révision du plan 2022 le 21 septembre 2022</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=38</p>
<p>Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.</p>	<p>Article 4 du décret du décret de 2008</p>	<p>[Le GMP exerce-t-il une supervision efficace de la mise en œuvre ? Le GMP a-t-il adopté les TdR et les Rapports ITIE ?</p> <p>Oui le CN-ITIE supervise tout le processus de mise en œuvre de l'ITIE, y compris l'adoption des TDRs de l'Administrateur Indépendant et les Rapports</p> <p>Voir le lien de compte Rendu des réunions sur la présentation et discussion du TdR pour le projet de sélection de l'administrateur indépendant</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/PV-R%C3%A9union-du-11-mai-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=57</p>
<p>Règles et procédures pour la gouvernance interne</p>		

<p>Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p>Article 7 du décret de 2008</p> <p>[Voir également Statut et règlement intérieur</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=44</p>	<p>[Tous les membres du GMP ont-ils eu la possibilité dans la pratique de présenter des points pour discussion ?]</p> <p>Oui tous les membres du GMP ont la possibilité de présenter des points pour discussion en toute liberté. Les décisions sont prises de façon consensuelle.</p> <p>Voir PV et compte rendus des réunions</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=57</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-Secteur-Extractif-Pr%C3%A9paration-de-Validation.doc</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-les-ONG-21-juil-2021.docx</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-les-Syndicats-23-juil-2021.docx</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-patron-de-presse-26-juil-21.docx</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-les-journalistes-30-juil-2021.docx</p>
<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>	<p>Article 6 du décret de 2008</p> <p>Voir procédures de désignation des sous collèges de la société civile</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dure-de-d%C3%A9signation-des-centrales-syndicales.pdf</p>	<p>Les membres sont nommés par arrêté interministériel après désignation par leur structure. Aussi, au niveau de la société civile, chaque sous collège de la société civile dispose t-elle d'une procédure de désignation. Les membres sont nommés après désignation par leur sous collège (ONG, Syndicat, Journaliste). Les procédures de remplacement se font dans les mêmes conditions et conformément aux procédures internes de structures membres.</p>

<p>Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum</p>	<p>Art 7 du Décret de création Reglement intérieur http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/R%C3%A8glement-Int%C3%A9rieur-R%C3%A9vis%C3%A9.pdf</p>	<p><i>[Les procédures de prise de décisions ont-elles été suivies dans la pratique ? Le GMP a-t-il voté certaines décisions?]</i></p> <p><i>Oui les procédures de décisions ont été suivies dans la pratique. Les décisions au CN-ITIE sont prises en privilégiant le consensus dans un premier. Le vote intervient quand le consensus n'y a pas eu de consensus.</i></p> <p><i>L'article 7 du décret de création précise que « les décisions du CN-ITIE sont prises par voix de consensus et en cas de vote, à la majorité simple des membres présents. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante</i></p>
<p>Durée du mandat du GMP</p>	<p>Voir procédure de désignation des ONG, syndicats et journalistes</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p>	<p><i>[Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont-elles été respectées dans la pratique ?]</i></p> <p><i>La question de durée de mandat a été réglée au niveau des procédures de désignations des collèges et sous collèges en attendant son harmonisation par le prochain décret. Au niveau de l'Administration, la durée de leur mandat est fonction de la durée du représentant de l'Administration à son poste..</i></p>
<p>Indemnités journalières</p>	<p>Frais de session</p> <p>Voir article 12 du décret</p>	<p><i>[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?]</i></p> <p><i>Les membres du Conseil ne bénéficient pas des Indemnités journalières mais d'indemnité de session liées à la participation aux sessions à chaque réunion</i></p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/11/Arr%C3%AAt%C3%A9-Interminist%C3%A9riel-N%C2%B00756-du-10-aout-2009-portant-indemnit.pdf</p>

Fréquence des réunions	Article 7 du décret 2008	<p>[Combien de fois le GMP s'est-il réuni au cours de la période examinée ?]</p> <p><i>Le Conseil se réunit Ordinairement chaque trimestre, soit 4 fois l'an, et peut se réunir en extraordinaire</i></p>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents (Convocation 3 jours avant les réunions)	Article 7 du décret 2008	<p>[Quand les réunions ont-elles été annoncées ? Combien de temps à l'avance les documents étaient-ils diffusés ?]</p> <p><i>les réunions du Conseil sont convoquées à l'avance une semaine ouvrable avec les documents y afférents voir le 2^{ème} paragraphe de l'article 7 du décret N° 2008-25 du 21 Février 2008. Il est prévu trois (03) jours dans le décret mais dans la pratique c'est au moins une (01) semaine</i></p>
Rédaction de procès-verbaux	<p>le Règlement Interieur</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/R%C3%A8glement-Int%C3%A9rieur-R%C3%A9vis%C3%A9.pdf</p>	<p>[Existe-t-il des traces écrites des discussions du GMP pendant la période examinée ?]</p> <p>Les procès-verbaux et les comptes des réunions :</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=57</p> <p>PV de la Session Extraordinaire d'adoption des documents de validation du 24 Mars 2022</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=40</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/09/Proc%C3%A8s-Verbal-du-29-mars-2021.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/09/Proc%C3%A8s-Verbal-du-28-juillet-2021.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/Proc%C3%A8s-Verbal-du-1er-d%C3%A9cembre-2021.pdf</p>

		<p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/P-V-R%C3%A9union-29-d%C3%A9cembre-2021.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/PV-R%C3%A9union-du-11-mai-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/PV-R%C3%A9union-du-13-juillet-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-du-Conseil-du-21-septembre-2022.pdf</p> <p>PV des réunions du Comité de Suivi 2022</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-du-Conseil-du-21-septembre-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-de-la-rencontre-du-Comit%C3%A9-de-Suivi-du-13-sept-2022.pdf</p>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

2019

LA REUNION 20 MARS 2019 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/PV-R%C3%A9union-du-20-mars-2019.pdf>

[LA REUNION DU 06 JUIN 2019:](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/12/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-du-06-juin-2019.pdf>

[LA REUNON DU 06 JUIN 2019](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/10/Rapport-R%C3%A9union-de-prise-de-contact-du-02-oct-2019.doc>

[LA REUNION DU 27 DECEMBRE 2019:](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2020/01/Proc%C3%A8s-Verbal-du-27-decembre-2019.pdf>

2020

[LA REUNION DU 04 MARS 2020 :](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2020/11/PV-reunion-du-04-mars-2020.pdf>

[LA REUNION DU 17JUN 2020:](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2020/11/PV-de-la-R%C3%A9union-du-17-juin-2020.pdf>

[LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2020 :](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2020/11/PV-de-la-R%C3%A9union-du-30-septembre-2020.pdf>

[LA REUNION DU 24 DECEMBRE 2020 :](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/04/PV-du-24-d%C3%A9cembre-2021.pdf>

2021

[LA REUNION DU 29 MARS 2021 :](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/09/Proc%C3%A8s-Verbal-du-29-mars-2021.pdf>

[LA REUNION DU 28 JUILLET 2021 :](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/09/Proc%C3%A8s-Verbal-du-28-juillet-2021.pdf>

[LA REUNION DU 1ER DECEMBRE:](#)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/Proc%C3%A8s-Verbal-du-1er-d%C3%A9cembre-2021.pdf>

LA REUNION DU 29 DECEMBRE 2021 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/P-V-R%C3%A9union-29-d%C3%A9cembre-2021.pdf>

LA REUNION DU 16 JUILLET 2021 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-Secteur-Extractif-Pr%C3%A9paration-de-Validation.doc>

LA REUNION DU 21 JUILLET 2021 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-les-ONG-21-juil-2021.docx>

LA REUNION DU 26 JUILLET 2021 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-patron-de-presse-26-juil-21.docx>

LA REUNION 30JUILLET 2021 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/04/Rencontre-avec-les-journalistes-30-juil-2021.docx>

2022

LA REUNION DU 11 MAI 2022 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/PV-R%C3%A9union-du-11-mai-2022.pdf>

LA REUNION DU 13 JUILLET 2022 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/PV-R%C3%A9union-du-13-juillet-2022.pdf>

LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2022 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-du-Conseil-du-21-septembre-2022.pdf>

LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022 :

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-de-la-rencontre-du-Comit%C3%A9-de-Suivi-du-13-sept-2022.pdf>

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

Formulaire présenté et validé lors la réunion du comité de suivi le 13 septembre 2022 et au cours de la 3^{ème} session du CN-ITIE le 21 septembre 2022. .

Ce formulaire a été présenté et validé à la session du CN-ITIE le 21 septembre 2022.

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-Comit%C3%A9-de-Suivi-du-15-dec-2021.pdf>

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A8s-Verbal-R%C3%A9union-du-Conseil-du-21-septembre-2022.pdf>

Partie II : Participation du gouvernement

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE de 2018 à 2022. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (1^{er} Octobre 2022). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives
<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

Code minier obligeant les sociétés minières à mettre en œuvre l'ITIE (Voir Titre 9, chapitre 1, article 117 à 119)
http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/Code-minier_2014.pdf

Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n° 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier (Article 82 nouveau, Titre VII nouveau)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/Ordonnance-n%C2%B02012-369-du-18-avril-2012-modifiant-Code-P%C3%A9trolier-1996.pdf>

Arrêté Interministériel n° 0345/MEF/MMG/MPEER/SEPTMBPE du 16 Août 2019 portant nomination du Président, du vice-Président, du Secrétaire Technique et des membres du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, en abrégé CN-ITIE

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/09/Arr%C3%AAt%C3%A9-du-CN-ITIE-2019.pdf>

Financement du fonctionnement du CN-ITIE par le Budget de l'Etat (voir Loi des Finances)

Arrêté interministériel n° 756 MEF/MME du 10 Août 2009 portant fixation du barème des indemnités de session des membres du conseil national pour la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/11/Arr%C3%AAt%C3%A9-Interminist%C3%A9riel-N%C2%B00756-du-10-aout-2009-portant-indemnit.pdf>

Engagement de la SODEMI à soutenir l'ITIE et à mettre en œuvre l'ITIE à la suite du changement du Directeur Général

<https://sodemi.ci/rencontre-entre-le-dg-de-sodemi-et-le-president-du-cn-itie-ci/>

Transmission de Rapports d'activités aux Ministres de Tutelle et au Premier Ministre de façon annuelle

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/Transmission-rapport-dactivit%C3%A9s-2021-CN-ITIE-Ministre-Finances.pdf>

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/Transmission-rapport-dactivit%C3%A9s-2021-CN-ITIE-Ministre-Budget.pdf>

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/03/Transmission-rapport-dactivit%C3%A9s-2021-CN-ITIE-Ministre-Energie.pdf>

Transmission des contrats par le Directeur de cabinet du Ministre en charge du Pétrole au Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement en vue de la publication des contrats pétroliers au Journal Officiel (JO) pour publication

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Document-fournis-par-DGH-concernant-la-Validation.pdf>

Elaboration et publication du registre pétrolier en format excel par la Direction Générale des Hydrocarbure

http://www.cn-itie.ci/?page_id=82

Publication des conventions minières

[http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_\(1\).pdf](http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_(1).pdf)

http://mines.gouv.ci/?page_id=1277

Arrêté n° 004 MMG/CAB du 22 Octobre 2018 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la

brigade de répression des infractions au Code Minier en abrégé BRICM <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/11/ARRETE-BRIGADE-DE-REPRESSION-DES-INFRACTIONS-AU-CODE-MINIER.pdf>

Loi n° 2020-626 du 14 Août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/04/Loi-SODE_N%C2%B0-2020-626-du-14-aout-2020.pdf

Loi n° 2020-886 du 21 octobre 2020 relative aux sociétés à participation financière publique http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/04/Loi-SPFP_N%C2%B0-2020-886-du-21-octobre-2020.pdf

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

- MIMBA ANTOINE, Président du CN-ITIE, Conseil Technique du Ministre de l'Economie et des Finances

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de désignation et de remplacement se fait conformément aux articles 5 et 6 du décret de 2008. En effet, le décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiation pour la Transparence des Industries Extractives a identifié les différentes structures du gouvernement (Administration publique) qui doivent faire désignées au nombre des 26 membres du CN-ITIE (Voir décret http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%E2%82%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf). Ainsi, il appartient au Ministre ou au premier responsable de la structure administrative de désigner son représentant en tenant compte de la thématique à discuter. • Arrêté Interministériel n° 0345/MEF/MMG/MPEER/SEPTMBPE du 16 Aout 2019 portant nomination du Président, du vice-Président, du Secrétaire Technique et des membres du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, en abrégé CN-ITIE http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/09/Arr%C3%AAt%C3%A9-du-CN-ITIE-2019.pdf 	<p>Comme indiqué dans le décret de 2008, à l'article 6, les membres sont nommés après désignation par la structure de base. Cette disposition a été toujours respectées. En cas de remplacement, la structure envoie un courrier au Président du CN-ITIE ou au Ministre en vue de la préparation du projet d'arrêté de nomination collectif.</p> <p>Le processus de désignation et de remplacement des représentants du gouvernement se font conformément aux articles 5 et 6 du décret 2008-25 du 21 février 2008. Les représentants des Ministères désignés dans le décret sont nommés après leur désignation par leur Ministre de tutelle. Il n'y a pas eu de renouvellement depuis 2019.</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=36</p>

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
<p>Les procédures de désignation et de remplacement sont faites conformément aux articles 4 et 5 du décret 2008 et conformément à la politique interne de l'institution étatique concernée. Il convient de relever que des structures étatiques ont été identifiés par le décret de 2008 pour être membre du CN-ITIE</p>	<p>Au cours de la période Les modalités de leur remplacement sont prises en compte dans les différents documents de la procédure de désignation en cours de publication.</p> <p>Au niveau de PETROCI Holding, un nouveau DG a été nommé. Un courrier a été envoyé au Président du CN-ITIE pour la participation du nouveau DG au CN-ITIE</p> <p>Au niveau de la société civile, le sous collège des ONG a enregistré la participation d'un nouveau membre en prenant en compte la question du genre. Ainsi, conformément au processus de désignation par sous collège en vue d'une participation inclusive, un courrier de PCQVP Côte d'Ivoire qui coordonne le processus de désignation du sous collège des ONG a été adressé au Président du CN-ITIE pour la désignation Les représentants du GMP n'ont pas encore été remplacés pendant le mandat, Le décret de mise en œuvre n'a pas une disposition qui prévoit la procédure de remplacement en cas de vacance de poste.</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Designation-Membre-PCQVP-Sociale-Justice.pdf http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Designation-Membre-PCQVP-Sociale-Justice.pdf</p>

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ITIE

1. Subvention annuelle nette reçue de l'Etat :

Année	Prévision (FCFA)	Reçu du trésor(FCFA)	Taux (%)d'exécution
• 2018 :	320 000 000	264 834 000	83%
• 2019 :	380 000 000	277 801 000	73%

• 2020 :	350 000 000	202 845 000	58%
• 2021 :	350 000 000	323 500 000	92%
• 2022 :	350 000 000	163 857 098	47%

2. Soutien de partenaires à la mise en œuvre de l'ITIE pour les activités de.....

➤ UEMOA

	Prévision (FCFA)	recu de l'UEMOA	Activités réalisées	Taux (%) d'exécution
• 2018 :		10 000 000	Activités de sensibilisation	100%
• 2019 :		5 000 000	information et formation	100%
• 2020 :		0		
• 2021 :		5 000 000		100%
• 2022 :				

➤ Autre Programme (GIZ, Financement directe des activités)

	Prévision (FCFA)	Activités réalisées	Taux (%) d'exécution	recouvrement
• 2018 :				
• 2019 :	65 000 000	PR, CDLM/Diffusion rapport ITIE		
• 2020 :	67 770 000			
• 2021 :	101 656 900			
• 2022 :	22 995 000			

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE en Côte d'Ivoire et a pris en décret pour lever les obstacles de participation de la société civile et du secteur extractif. En effet, il revient à chaque collège de désigner son représentant et de participer au processus ITIE en Côte d'Ivoire. Décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf>

En ce qui concerne la participation de la société civile, le CN-ITIE implique les acteurs de la société civile dans le cadre des activités de formation, de sensibilisation et de l'évaluation des résultats et d'impacts. La société civile sollicite réalise les rapports d'impacts et de résultats avec l'appui du CN-ITIE (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2021/08/RAPPORT-FINAL-IMPACTS-ITIE-_CN-ITIE.pdf)

Code minier obligeant les sociétés minières à mettre en œuvre l'ITIE et à divulguer les informations (Voir Titre 9, chapitre 1, article 117 à 119)

http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/Code-minier_2014.pdf

invitation des ONG et sociétés extractives à mettre en place leur propre procédures pour une participation active, incluse

[Courrier Adressés au Sous-Collège Entreprises Pétrolières- Procédure de Désignation Membre](#)

[Courrier Adressés au Président GPMCI- Procédure de Désignation Sous Collège Sté Minières](#)

[CourrierN°0104 adressé au sous Collège de PCQVP- Procédure désignation](#)

[Courrier Adressés au Sous-Collège des Centrales Syndicales- Procédure de Désignation](#)

[Courrier Adressés au Sous-Collège des Associations Journalistes Professionnelles – Procédure de Désignation](#)

[Courrier Adressés au Sous-Collège des Associations des Editeurs de Presse – Procédure de Désignation](#)

Ordonnance n° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi n° 96-669 du 29 aout 1996 portant code pétrolier (Article 82 nouveau, Titre VII nouveau)

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/Ordonnace-n%C2%B02012-369-du-18-avril-2012-modifiant-Code-P%C3%A9trolier-1996.pdf>

En ce concerne la propriété réelle des dispositions sont en cours pour une loi sur la mise en place d'un registre public de PR. En attendant, une plateforme de données de PR est fonctionnelle. Les entreprises, elle même demandent le code pour la déclaration. <http://20.126.203.162:32371/>

Au niveau du contenu local, un nouveau projet de loi sur le Contenu local au niveau du secteur pétrolier a adopté le 25 mars 2021 et vise à faciliter l'implication des entreprises et des acteurs locaux dans le tissu industriel du secteur pétrolier, sur toute la chaîne de valeurs. Ce projet de loi vise la priorité des emplois au personnel qualifié de nationalité ivoirienne et de prévoir des programmes de formation pour permettre à ce personnel d'acquérir le niveau de qualification requis pour accéder à tous les niveaux de responsabilité du secteur. <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/c%C3%B4te-divoire-le-gouvernement-adopte-un-projet-de-loi-pour-soutenir-le-contenu-local-dans-le-secteur-du-p%C3%A9trole/>

Au niveau de secteur minier, les discussions sont en cours et plusieurs études ont été réalisées pour faciliter la mise en place du projet de loi sur le contenu local en cours d'élaboration.

Au niveau de la publication des contrats, un courrier a été adressé au Secrétariat Général du Gouvernement pour la publication des contrats pétroliers. <http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Document-fournis-par-DGH-concernant-la-Validation.pdf>

Les conventions minères sont désormais publiées. La publication a commencé par celles signées entre 2019 et 2022. Selon le Ministère en charge des mines, les conventions signées entre 2019 et 2022 ont été publiés. Les liens ont été transmis au CN-ITIE.

[http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_\(1\)1.pdf](http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_(1)1.pdf)

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Le collège est composé de 14 membres qui représentent les ministères clés et structures étatiques et para-étatiques clés impliquées dans le processus de processus. (Voir article 5 du décret).</p> <p>Des points focaux sont désignés dans les structures impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE et coordonne la circulation et le partage des informations.</p>	<p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf</p> <p>Pour la consultation des parties prenantes sur les questions ITIE, des courriers sont envoyés par le Président du CN-ITIE, à la suite des discussions avec les parties prenantes. Des réunions périodes sont également organisées avec les structures concernées.</p>	<p>Des points focaux existent dans les administrations impliquées dans l'ITIE. La formation des points focaux permettent d'avoir une bonne connaissance de l'ITIE et leur permette de coordonner la circulation d'information dans les différentes directions et services. Les informations sont aussi partagées par mail</p>

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

Un atelier réunissant les différentes structures de l'administration a été organisé au cours de laquelle les priorités des différentes structures étatiques en lien avec le secteur extractif ont fait l'objet de partage et de discussion. Des rencontres entre les représentants du gouvernement se sont faites pour harmoniser les points de vue des représentants du gouvernement. Par exemple, le Ministère en charge du Pétrole et celui des Mines ont partagé leur priorités et plan d'action. Le Ministère en charge du plan a partagé les priorités du gouvernement sur le secteur extractives, la gouvernance et les questions en lien avec l'ITIE (Genre, environnement et autres). Des discussions plus élargies entre les représentants du gouvernement ont menées pour mettre en lien les priorités du gouvernement avec le plan de travail ITIE. EN 2021 et 2022 des ateliers organisés par le CN-ITIE ont permis d'avoir cette contribution et consultation. Par ailleurs, en interne chaque représentant du gouvernement au cours des réunions de service, partage les informations sur l'ITIE pour informer, sensibiliser les autres directions et services.

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Au cours de l'atelier de Bassam en Juin 2022 (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/RAPPORT-Atelier-dAuto_Evaluation-et-de-Preparation-de-la-Validation.pdf), les représentants du gouvernement ont été consultés de façon large au cours des travaux de groupes et rencontres dirigées par les représentants au GMP. En dehors de cela, au cours de la collecte des informations en ligne ou en présentiel, les points focaux et autres représentants des structures étatiques (qu'ils siègent ou pas au GMP) participent à l'examen annuel. Les projet de rapports et les documents reçus par les représentants au GMP font l'objet d'échange par les services ou directions concernées.

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Suite à la publication des rapports ITIE, les données de l'ITIE et informations ont été utilisées pour les travaux de l'élaboration d'une loi du contenu local par le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) et la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)

;

Le Ministère en charge des Mines a utilisé le manuel de procédure des CDLM pour les contrôles des activités des CDLM dans le cadre des missions d'inspections et de contrôle.

Participation du Ministère en charge des mines (DGMG) aux activités de sensibilisation des CDLM en collaboration avec l'ITIE (Voir rapports missions sensibilisation du CN-ITIE dans les différentes localités) http://www.cn-itie.ci/?page_id=50

Les déclaration CDLM ont permis de faire des reformes de fonctionnement des CDLM. En effet, les frais de fonctionnement des CDLM n'étaient pas encadrés par une décision administrative. Les rapports ITIE ont relevé les montants des charges de fonctionnement de certains CDLM étaient élevés et n'étaient pas basés sur des dispositions administratives. Le Minsitre en charge des Mines a donc pris un arrêté pour orienter l'utilisation des fonds CDLM et la limitation des frais de fonctionnement. Communication du Ministre sur l'importance des CDLM dans les zones. Le cas de Sissingue <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=10697&d=4>

Les recommandations des rapports ITIE ont contribué à publier les conventions minières au niveau des Mines (communication).

[http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_\(1\)1.pdf](http://www.mpeder.ci/uploads/documents/La_Norme_ITIE_pour_les_Mines_compressed_(1)1.pdf)

La DGMG a participé à la réalisation de certaines études en collaboration avec le CN-ITIE ou des partenaires (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/Diagnostic-du-contenu-local-dans-le-secteur-minier-ivoirien_GIZ_rapport-final_avril-2022-1.pdf)

Les rapports ITIE

Au niveau du Pétrole, les rapports ITIE notamment la publication des informations sur le contenu local ont permis de préparer le projet de loi dans le sens de transfert de compétence et de responsabilités aux acteurs locaux. Par ailleurs, les courriers de sensibilisation de la Direction Générale des Hydrocarbures des entreprises pétrolière à la mise en œuvre de l'ITIE sont élaborés pour une meilleure implication des sociétés pétrolières à l'ITIE conformément à l'article 182 nouveau de l'ordonnance pétrolière de 2012. Par exemple un courrier de sensibilisation et d'information de certaines entreprises par la DGH a été élaboré pour inviter des entreprises pétrolière à la communication des données ITIE dans le cadre des rapports ITIE et de la propriété réelle.

<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-de-la-DGH-aux-soci%C3%A9t%C3%A9s-p%C3%A9troli%C3%A8res-sur-la-mise-%C3%A0-jour-de-la-base-de-donn%C3%A9es-Propri%C3%A9t%C3%A9-R%C3%A9elle.pdf>

Au niveau des régies financières de l'Etat, les données et déclarations ITIE ont permis d'harmoniser les informations et les écritures comptables au niveau du Trésor et des Impôts. Par exemple, certains paiements se faisaient directement au Trésor sans passer par les impôts. Ces paiements considérés comme des impôts devraient normalement être inscrits dans les livres comptables aux impôts. Ce qui pouvait créer des incohérence et des écarts non justifiés. Les données ITIE et déclaration ITIE ont permis d'harmoniser les écritures au niveau des impôts et du Trésor.

Au niveau de la douane, les données et déclarations ITIE ont permis de spécifier les données issues des activités extractives et de séparer les données des activités purement extractives des autres activités non extractives et qui créaient des écarts au niveau des déclarations des douanes et celles des entreprises extractives.

Message de sensibilisation du Président de l'ITIE au GMP pour 'appropriation de l'ITIE et partage d'information <https://news.lia.ci/news/societe/apres-latelier-de-grand-bassam-mimba-antoine-president-de-cn-itie-aux-parties-prenantes-vous-etes-desormais-mieux-outilles-pour-la-connaissance-generale-de-la-norme-itie/>

Dans le cadre de la promotion de la culture d'intégrité, le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, a instauré deux prix d'excellence : [Communique de presse annonce.pdf \(snrc.gouv.ci\)](#)

- Le prix d'excellence de la bonne gouvernance ;
- Le prix d'excellence de la lutte contre la corruption.

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
MIMBA Kocounseu Antoine	mimba.antoine@tresor.gouv.ci	01/08/2022	
DIABATE Abdramane	kongolyabou@yahoo.fr	01/08/2022	
AKA Kadjo Jean-Baptiste	Jb.aka@energie.gouv.ci	01/08/2022	
KAMARA Adama		01/08/2022	
DADIE Aristide Cyrille		01/08/2022	
Issouf TRAORE	touramankan07@yahoo.fr	01/08/2022	
ADJA Brokoune Soumayè Vincent	adjavincement@gmail.com	01/08/2022	
KONE Wawota Justin	konwawote@yahoo.fr	01/08/2022	
Ibrahim BAYO	bayo2koro@yahoo.fr	01/08/2022	
KOUAKOU Kouassi Joseph	Ecologie12@yahoo.fr	01/08/2022	
TIO Louis Serge	s.tio@environnement.gouv.ci	01/08/2022	

KOUASSI YAPI Georges	georgesyapi@yahoo.fr	01/08/2022	
ESSE Rodrigue de saint Exupéry	esserodrigue@yahoo.fr	01/08/2022	
KOSSONOU Kouassi Ignace	Kossonouignace2@gmail.com	01/08/2022	

Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du_au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>Les représentants des sociétés extractives civile sont désignés au niveau de leurs structures de base conformément au Chap III, Articles 5 et 6 du décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%E2%82%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf</p> <p>Les sociétés minières et pétrolières ont été invitées sur la base des dispositions décrites ci-dessus pour la mise en place des procédures de désignations et</p>	<p>Conformément à l'article 5 et l'article 6 du décret de 2008, le CN-ITIE a adressé des courriers pour demander aux entreprises pétrolières et minières de mettre en place une procédure de désignation de ses représentants (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-Adress%C3%A9s-au-Sous-Coll%C3%A8ge-Entreprises-P%C3%A9trili%C3%A8res-Procédure-de-D%C3%A9signation-Membre.pdf)</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-Adress%C3%A9s-au-Pr%C3%A9sident-GPMCI-Procédure-de-D%C3%A9signation-Sous-Coll%C3%A8ge-St%C3%A9-Mini%C3%A8res.pdf</p>

<p>de renouvellement de leur propre collège et sous collège.</p>	<p>Au niveau du secteur minier, le groupement des artisans minier a été invité à s'organiser</p> <p>Au regard de l'article 5 du décret, le collège est organisé en sous collège. Ainsi, chaque sous collège a élaboré sa procédure de désignation en collaboration avec les autres membres qui ne sont pas représentés au CN-ITIE.</p>
--	--

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
<p>Les représentants des sociétés extractives civile sont désignés au niveau de leurs structures de base conformément au Chap III, Articles 5 et 6 du décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%E2%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf</p> <p>Les sociétés minières et pétrolières ont été invitées sur la base des dispositions décrites ci-dessus pour la mise en place des procédures de désignations et de renouvellement de leur propre collège et sous collège.</p>	<p>Conformément à l'article 5 et l'article 6 du décret de 2008, le CN-ITIE a adressé des courriers pour demander aux entreprises pétrolières et minières de mettre en place une procédure de désignation de ses représentants (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-Adress%C3%A9s-au-Sous-Coll%C3%A8ge-Entreprises-P%C3%A9trili%C3%A8res-Procedure-de-D%C3%A9signation-Membre.pdf)</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Courrier-Adress%C3%A9s-au-Pr%C3%A9sident-GPMCI-Procedure-de-D%C3%A9signation-Sous-Coll%C3%A8ge-St%C3%A9-Mini%C3%A8res.pdf</p>

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Les représentants des Entreprises Extractives sont désignés au niveau de leurs services respectifs sur la base des dispositions prévues dans la procédure de désignation de leur collège.</p> <p>Au niveau des mines, il existe désormais un groupement des grandes sociétés minières (GPMCI) et un autre groupement des sociétés artisanales (GPMACI).</p> <p>Au niveau pétrolier, une plateforme d'échange des sociétés pétrolières extractives existe.</p>	<p>Le collège a été invité à mettre en place les procédures de désignation de leur membre et de mobilisation et d'information de tous ceux qui ne siègent pas à l'ITIE.</p> <p>Courrier Adressés au Sous-Collège Entreprises Pétrolières- Procédure de Désignation Membre Courrier Adressés au Président GPMCI- Procédure de Désignation Sous Collège Sté Minières</p>	<p>Le GPMACI et le GPMCI coordonnent les rencontres. Des rencontres périodiques sont organisées.</p> <p>Au niveau pétrolier, en dehors du cadre de collaboration, du fait du nombre pas très élevé des sociétés pétrolières, elles sont aussi souvent informées à partir de leurs points focaux. Il faut noter que les points focaux sont désignés par chaque sociétés pétrolières et les sociétés minières faisant parties du périmètre ITIE.</p>

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

a) En mars 2021 et en juin 2022 aux ateliers de Grand Bassam, les grandes lignes du Plan de Travail ont été discutés avec la participation des sociétés minières et pétrolières. Le projet de plan est partagé avec les sociétés minières membres et non membres du CN-ITIE. Par exemple le GPMCI reçoit le projet de rapport qui est discuté avec ses membres. Au niveau des sociétés pétrolières, vu qu'elles sont moins nombreuses, le projet de plan est partagé avec l'ensemble des sociétés pétrolières qui dès le départ participent aux ateliers d'identification des priorités et à l'élaboration du projet de plan d'action 2022.

b) l'étude sur les résultats et impacts 2022 a été réalisée par PCQVP

Les sociétés minières, pétrolières y compris leur faitières participent aux discussions au cours des ateliers. Par exemple, l'étude sur les impacts et résultats a été discuté en juin 2022 au cours de l'atelier d'auto évaluation.

Une consultation en ligne est également proposée lors de la collecte des données. Des rencontres sont également organisées par la société civile qui a en charge de la réalisation de cette étude.

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Toutes les entreprises minières et pétrolières ont des points focaux qui communiquent pour leur compte les informations et données ITIE (Voir déclaration ITIE). Les annexes des rapports ITIE montrent bien la contribution des sociétés extractives à la communication des données.

http://www.cn-itie.ci/?page_id=40

Les déclarations volontaires des sociétés extractives dans le cadre des rapports ITIE ont permis de faire évoluer les périmètres de flux de revenus.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

les Représentants des Entreprises n'ont pas rencontré des obstacles majeurs notifiés à leur participation à l'ITIE.

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
KOFFI KOUAKOU Laussin Emmanuel	emmanuel.koffi@cnrl.com	01/08/2022	
Jean Michelle BONNET	jmbonnet@foxtrot.ci	01/08/2022	
BAMABA Vamissa	vbamba@petroci.ci	01/08/2022	
ALLOU Kouame	ks_allou@yahoo.fr	01/08/2022	
KOUYA Henry	Henri.kouya@barrick.com	01/08/2022	

Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p>Le sous collège de la société civile a été invité à mettre en place les procédures de désignation de leur représentant de façon inclusive. A cet effet, au niveau de société civile, au regard du décret de fonctionnement de l'ITIE (article 5 et 6), les sous collèges se sont organisés à désigner leur représentant et à partager les informations.</p> <p>Ainsi, le sous collège des ONG est coordonné par PCQVP Côte d'Ivoire. Au niveau des centrales syndicales, le sous collège est coordonné par la FESACI. Au niveau des Journalistes, l'UNJCI coordonne les journalistes.</p> <p>Cependant des rencontres du collège société civile sont organisées.</p> <p>Sous collège ONG</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p> <p>Sous collège syndicats</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dure-de-designatio-des-centrales-syndicales.pdf</p> <p>Sous collège Journalistes</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=1713</p>	<p>Chap III, Article 5 Organisation et fonctionnement du Décret N° 2008-25 du 21 Février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/07/DECRET-N%EF%BF%82%EF%BE%B02008-25-du-21-02-080001.pdf</p> <p>Au niveau des ONG, une procédure de désignation a été élaborée et partagée avec le CN-ITIE qui a été sollicité également pour publier sur son site. (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf). Ainsi, la plateforme des ONG a confirmé la désignation de Mme DJAMAN Christiane au cours de sa rencontre de révision de sa procédure de désignation et de remplacement. (Voir courrier adressé au Président http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Designation-Membre-PCQVP-Sociale-Justice.pdf).</p> <p>Au niveau des autres sous collèges de la société civile (Syndicats, Journalistes et Editeurs de presse). Aucun remplacement n'a été fait. Cependant, Une procédure de désignation et de remplacement a été élaborée par le sous collège des syndicats.</p> <p>Au niveau des journalistes, aucun remplacement n'a été fait. Aussi, le sous collège a élaboré une</p>

	procédure de désignation et de remplacement pour les échéances futures. Aucun remplacement n'a été procédé depuis Aout 2019.
--	--

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée
<p>Des procédures de désignation et de remplacements sont mises en place par les sous collèges</p> <p>Sous collège ONG</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p> <p>Sous collège syndicats</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dure-de-designatio-des-centrales-syndicales.pdf</p> <p>Sous collège Journalistes</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=1713</p>	<p>Différentes rencontres pour élaboration des procédures de désignation des membres sont faites Au niveau des ONG, une procédure de désignation a été élaboré et partagé avec le CN-ITIE qui a été sollicité également pour publier sur son site. (http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf). Ainsi, la plateforme des ONG a confirmé la désignation de Mme DJAMAN Christiane au cours de sa rencontre de révision de sa procédure de désignation et de remplacement. (Voir courrier adressé au Président http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Designation-Membre-PCQVP-Sociale-Justice.pdf).</p> <p>Au niveau des autres sous collèges de la société civile (Syndicats, Journalistes et Editeurs de presse). Aucun remplacement n'a été fait. Cependant, Une procédure de désignation et de remplacement a été élaboré par le sous collège des syndicats.</p> <p>Au niveau des journalistes, aucun remplacement n'a été fait. Aussi, le sous collège a élaboré une procédure de désignation et de remplacement pour les échéances futures. Aucun remplacement n'a été procédé depuis Aout 2019.</p>

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Sous collège ONG</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Proc%C3%A9dures-de-d%C3%A9signation-OSC-2022.pdf</p> <p>Sous collège syndicats</p> <p>http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/09/Procedure-de-designatio-des-centrales-syndicales.pdf</p> <p>Sous collège Journalistes</p> <p>http://www.cn-itie.ci/?page_id=1713</p>	<p>Les procédures internes des sous collèges.</p>	<p>Au niveau des ONG, PCQVP Côte d'Ivoire étant que plateforme regroupant plusieurs organisations de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, de droits de l'homme a invité les ONG membres y compris certaines ONG partenaires à s'organiser pour une participation active des ONG à la mise en oeuvre de l'ITIE. Des séances de formation et de renforcement de capacités sont organisées par PCQVP Côte d'Ivoire. Des réunions sont organisées périodiquement avec les autres ONG. Une plateforme d'échange whatsapp est mise en place pour les échanges et pour le partage des informations.</p> <p>Cette plateforme implique les communautés de base.</p> <p>Une rencontre a d'ailleurs été organisée pour la révision de la procédure de désignation et le code de bonne conduite.</p>

		<p>Au niveau des syndicats, les trois centrales syndicales de base organisent des réunions avec leur base. Des rencontres entre centrales syndicales sont périodiquement organisées. Une procédure de désignation a été élaborée pour organiser la participation des syndicats au processus ITIE et pour le partage des informations.</p> <p>Au niveau des journalistes, l'UNJCI qui est la plus grande faitière se charge de l'organisation des journalistes et du partage des informations. Des ateliers sont organisés avec l'appui de certains partenaires et permettent aux journalistes de renforcer leur capacité sur l'ITIE et l'utilisation des données</p> <p>ITIE. Les rencontres de l'UNJCI de façon large sont des occasions de partage d'informations.</p>
--	--	--

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collègue au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

La société civile a participé à l'atelier d'élaboration du plan d'action 2021-2023 et du plan 2022 qui a été discuté au cours d'un atelier au cours duquel la société civile participe au-delà des représentants qui siègent au CN-ITIE. Au delà, la société civile partage le projet de plan aux membres de son réseau. Le dernier plan de travail est parvenu la société civile au moins deux semaines avant la séance. En effet, après l'atelier de discussion et de préparation du projet de plan de travail et la consolidation, le projet final a été partagé avec la société civile avant la validation

b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Les rapports annuels des résultats et impacts ont été préparés par la société civile. Dans le cadre de la réalisation des rapports d'impacts, un questionnaire est élaboré par la société civile pour identifier les points de vue des populations, des ONG et autres acteurs de la société civile. Les priorités de la société civile de façon large sont identifiées à cette occasion. L'analyse étant réalisée par la société civile, les communautés impactées, les ONG et autres acteurs sont consultés. Un questionnaire est réalisé pour collecter les points de vue, les propositions et recommandations qui sont discutés au cours des réunions du CN-ITIE. Par exemple, la publication du chiffre d'affaire des sociétés minières est une proposition des communautés locales.

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

La société civile participe aux activités de sensibilisation et d'information des communautés. Les ONG utilisent les données ITIE pour amener les communautés au suivi par exemples des CDLM. Les ONG ont mené le plaidoyer pour la publication des contrats pétroliers et miniers.

Un manuel (guide) de suivi citoyen a été élaboré par des ONG dont des ONG membres du réseau PCQVP Côte d'Ivoire pour le suivi des dépenses CDLM. Ce manuel a été réalisé avec l'appui de la GIZ et du CN-ITIE. La norme ITIE et les rapports ITIE ont été utilisées pour élaborer le manuel et pour des ateliers de formations à travers des mises en situation et des cas pratiques. Des ateliers et actions de coaching ont été réalisés dans des localités minières. <https://grpie.org/Phototheque/5>

Un suivi citoyen a été réalisé par des communautés locales minière sous la supervision des ONG. Ce suivi a été réalisé à la suite d'une formation réalisée avec l'appui du CN-ITIE et de la GIZ sur la base des déclarations ITIE. Une évaluation du niveau de satisfaction des populations

sur la gestion et le fonctionnement organisée par la société civile sur la base des données et rapports ITIE <https://grpie.org/Publication>

La société civile a également réalisée un monitoring environnemental afin de proposer des recommandations au CN-ITIE dans le cadre des données environnementales dans le rapport ITIE <https://grpie.org/Publication>

Vulgarisation des rapports ITIE <https://grpie.org/Documentation/National>

Sensibilisation des populations sur le mécanisme de reporting de l'approvisionnement local dans le secteur minier réalisé par les ONG notamment PCQVP Côte d'Ivoire http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2022/08/Document-simplifi%C3%A9-du-MRAL_vf.pdf Il est réalisé par la Coalition Ivoirienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP Cote d'Ivoire) dans le cadre du Projet « Appui au renforcement des capacités des membres de CIPCQVP pour la transparence dans l'approvisionnement local au niveau du secteur minier ivoirien », dont l'objectif est de faire en sorte que la transparence et l'accès à l'information dans le secteur minier soient promus pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté à Hiré et Bouaflé.

La société civile planifie des activités d'analyse et de suivi des contrats et conventions.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant

sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
<p>2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.</p>	<p>Il n'y a pas eu de violation identifiée au cours de la période. La société civile a organisé des débats publics, des activités de suivi, des monitoring environnementaux sans contraintes, ni coercition, ni représailles. Elle participe aux activités ITIE et sollicite le CN-ITIE pour faciliter l'accès à des informations et à de structures en cas de difficultés d'accès. La société civile a d'ailleurs réalisé des évaluation ou suivi environnemental dans plusieurs localités et les rapports ont été publiés sans représailles ni contrainte.</p>
<p>2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p>	<p>Oui, la société civile conduit d'ailleurs les évaluations d'impacts et des résultats dans le cadre de l'élaboration des rapports d'avancement et d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE. Les rapports sont élaborés en toute liberté et indépendance et font l'objet de discussion de façon large après une collecte de données et une consultation large des acteurs par la société civile. Des rapports d'analyse sont élaborés et publiés comme le montre bien les liens ci-dessus.</p>
<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.</p>	<p>Oui, la société civile a organisé des activités de formations entre acteurs et association de la société civile. D'ailleurs des activités de suivi des CDLM ont été réalisés par les communautés locales avec l'appui de la société civile. PCQVP Côte d'Ivoire dispose d'une plateforme whatsapp de collaboration entre ses membres et partenaires de la société civile.</p>
<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.</p>	<p>Oui, la société civile participe pleinement. Les rapports d'impact et de résultat qui constitue une sorte d'évaluation sont réalisés chaque années par la société civile. Cela exprime bien la volonté d'avoir le point de vue de la société civile et surtout une évaluation faite par une</p>

	<p>autre structure non étatique. La société civile est membres des comités scientifiques dans le cadre de préparation des ateliers par exemple et anime également des thèmes au cours des ateliers. Tous les plans d'action, les rapports ITIE et autres documents ont élaborés et publiés avec la contribution et la participation de la société civile.</p>
<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p>	<p>La société civile participe aux processus décisionnels et s'exprime sur les questions de transparence et de gouvernance du secteur extractif. Elle participe aux activités d'information et de sensibilisation des populations. Par exemple, les communautés locales ont été organisées pour le suivi des dépenses et à participer aux débats sur les plans de développement locaux. Au niveau national, la société civile participent à la validation du périmètre et au cadrage ITIE. Au niveau du plan d'activités ITIE, les activités sur le secteur artisanal ont été proposées par la société civile. D'ailleurs, les décisions au niveau de l'ITIE se font de façon consensuelle et le point de vue de la société est pris en compte pour la validation. Elle est membre de tous les comités mis en place par le CN-ITIE.</p>

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
WONDJE N'guessan Jérémie	jnwondje@yahoo.fr	01/09/2022	
TRAORE Yakouba	Traoreyakouba2@gmail.com	01/09/2022	
DOSSO Vanogode	dossovanogode@gmail.com	01/09/2022	
GBATO Tonga Guillaume	ggbato@yahoo.fr	01/09/2022	
ZOHORE Lassiné	zohorel@yahoo.fr	01/09/2022	
YOBOUE KOFFI Kouadio Michel	myoboue@gmail.com	01/09/2022	
DJAMAN CHRISTIANE AHOU	christianeanita@gmail.com	01/09/2022	

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?

7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.